

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de MALLEMOISSON

Dossier n° DP 004 110 25 00023

Date de dépôt : 04 juillet 2025

Demandeur : Monsieur COUVE Henri

Pour : abri de jardin

Adresse terrain : 1288 Chemin Augustin
Moynier, Mallemoisson (04510)

Références cadastrales : A 765

ARRÊTÉ N° 89 / 2025

de non-opposition à déclaration préalable au nom de la commune

Le Maire de la Commune de MALLEMOISSON

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 8 octobre 2004,

Vu la déclaration préalable présentée le 04 juillet 2025 par Monsieur COUVE Henri demeurant 1288 Chemin Augustin Moynier, 04510 MALLEMOISSON et enregistrée par la mairie sous le numéro DP 004 110 25 00023,

Vu l'avis de dépôt du dossier affiché en mairie le 07 juillet 2025,

Vu la demande de pièces manquantes en date du 17 juillet 2025 et les pièces reçues le 25 juillet 2025,

Vu le projet objet de la déclaration consistant en la construction d'un abri de jardin d'une emprise au sol de 19,25m², sur un terrain d'une superficie de 1100m² situé 1288 Chemin Augustin Moynier, 04510 MALLEMOISSON et cadastré A 765,

Vu le Règlement National d'Urbanisme,

Vu l'avis conforme réputé favorable du Préfet en date du 08 août 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Le 11 août 2025,
Le Maire,
Jean-Paul COMTE

NOTA BENE : La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes et de participations d'urbanisme. Vous recevrez un avis d'imposition de la part des services de l'Etat ultérieurement.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.